CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N 4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E132376** **VALABLE JUSQU'AU** **14/11/2023**

ÉDITÉ LE **21/09/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/2011
Forme juridique : SARL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2011B44

Siret : **529 689 481** **00024**

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 651258874008

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 651258874008

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : **LOUIS DAVID EURL**

1 RUE DU GENERAL DE GAULLE
35720 MESNIL-ROC'H

Téléphone : 02 23 16 20 69 **Fax :**
Portable : 06 63 01 81 49

Site Internet :
E-mail : david.louis1@orange.fr

Responsabilité légale :
LOUIS DAVID GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	18/10/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/11/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.